

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

-----  
**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION SUR LA MISE EN  
PLACE D'UN PANNEAU « STOP »  
CHEMIN CITE LLOBET  
N°2020\_ARR\_0787**  
-----

**Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice – Président du Conseil Départemental de  
Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1  
à L 2213-6-1,

**CONSIDERANT** qu'en raison d'un manque de visibilité à l'intersection entre le  
chemin Cité Llobet et le chemin de Lavalette et par mesure de sécurité publique, il convient  
de réglementer la circulation sur le chemin cité Llobet,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau STOP de  
type AB4, sera mis en place chemin Cité Llobet à son intersection avec le chemin de  
Lavalette.

**ARTICLE 2** : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une  
signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle -  
quatrième partie - signalisation de prescription - appropriée sera mise en place par les  
**Services Techniques Municipaux.**

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux.
- Le Service de la Surveillance de la Voie Publique



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenue de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 22/12/2020 et de  
la notification le 23/12/2020  
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 21 décembre 2020.



**LE MAIRE,**  
**J.-Ph. BESIERS.**

15/12/2020

Castelsarrasin, Occitanie



Street View

~ (1270x831)



Google



Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID : 082-218200335-20201221-2020\_ARR\_0787-AR